FranceAgriMer

DECISION N° FranceAgriMer/Aides/2012/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de service et de paiement à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Aides/2011/07 du 25 novembre 2011, portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Gestion des aides »,

DECIDE

Direction « Gestion des aides »

Article 1er : Service des Aides Communautaires Transverses

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BOUNEAU, Chef du service des Aides Communautaires Transverses pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DEHEN, Chef de l'unité Programmes Sociaux pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, Chef de l'unité Restitutions, Produits Transformés et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CANDAR, Chef de l'unité Restructuration et Diversification sucrière pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Estelle PALENI, Chef de l'unité Intervention et Stockage Privé pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès OLRY-CHIFFOLEAU et Madame Emmanuelle MOREAU pour les actes relevant de l'unité Programmes sociaux.
Délégation de signature est également donnée à Madame Soledad PINTO et Madame Nathalie KOESSLER, pour l'ordonnancement des dépenses des dispositifs Lait scolaire et Fruits à l'école.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Savério STASSI, à Madame Odile SINDE et à Madame Catherine ANGRAND pour les actes relevant de l'unité Restitutions, Produits Transformés et certificats.

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL pour les actes relevant de l'unité Restructuration et Diversification sucrière.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît PIQUET pour les actes relevant de l'unité Intervention et Stockage privé.

Article 2 : Service des Aides Communautaires Spécifiques

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, Chef du service des Aides Communautaires Spécifiques pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Céline LEMMA-GABAN, Chef de l'unité OCM Fruits et Légumes pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine MENET, adjoint au chef de l'unité OCM Fruits et Légumes, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline LEMMA-GABAN, à Madame Sandrine JACOBACCI pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, Chef de l'unité OCM Viticole – Potentiel Viticole pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine EMERY, Chef de l'unité OCM Pêche et Fond Européen pour la Pêche, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine EMERY, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît DEFAUCONPRET pour les aides relatives au FEP (Fond Européen pour la Pêche).

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, Chef de l'unité OCM Viticole – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne pour les actes relevant des compétences et attributions de l'unité, notamment :

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, Chef de l'unité OCM Viticole – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne pour les actes relevant des compétences et attributions de l'unité, notamment :

- les engagements et l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement,
- les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs,

déjà fait au premier tiret

- les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées pour l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole,
- les demandes de reversement d'aide et les titres exécutoires sans limite de montant,
- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Ange DULUC, délégation est donnée à Monsieur Edgar GUINEL et à Madame Martine MAZEAU pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de l'unité OCM Viticoles – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, Didier COEYMANS et à Madame Bernadette MARTY pour les actions suivantes :

- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide et les titres exécutoires sans limite de montant,

et refus de versement ? → Refus de versement d'aide

Délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, à Mesdames Sylvie BOZZA et Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées en vue de l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole. »

Propositions : - les actes faisant grief à objet financier ou non, sans limitation de montant.

Article 3 : Entrepôts de Port-la-Nouvelle,

Délégation est donnée pour les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement et d'équipement et les documents relatifs aux formalités douanières relevant des compétences et attributions des entrepôts de Port-la-Nouvelle, aux personnes suivantes :

- Monsieur François MORTEFON, responsable de l'entrepôt de Port-la-Nouvelle.

Délégation est donnée pour les documents douaniers d'entrée ou de sortie d'alcool :

- à Madame Caroline CABANIER sur l'entrepôt de Port la Nouvelle.

Article 4 : Service des Aides Nationales

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CHAUVET, Chef du service des Aides Nationales pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, Chef de l'Unité « CPER- Aides aux Filières et aux Exploitations » pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, Chef de l'unité « Gestion de Crises » pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT pour les actes relevant des attributions de l'unité Gestion de Crise.

Article 5 : Service des Contrôles et Suites de Contrôles

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, Chef du service des Contrôles et Suites des Contrôles pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale DEMET, Adjointe au Chef du service des Contrôles et Suites des Contrôles pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian SIDOIS, Chef de l'unité des Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc CHESNEL, Chef de l'unité des Suites de Contrôles par intérim pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc CHESNEL délégation de signature est donnée à Madame Claude FAVRA, Madame Sophie RAIMBAULT-MARCHAU et Madame Marie-Claire ROLLIN pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 6 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Aides/2011/07. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Montreuil S/Bois, le

Le Directeur général

Fabien BOVA